

QUOTAS DE PÊCHE 2014 : ILS SONT OFFICIELS !

En attendant de pouvoir se procurer la carte des Tac et quotas publiée par le marin, fin mars, il est désormais possible de s'informer en consultant le Journal officiel de l'Union européenne.



Le merlu va abonder sur les marchés. Ses quotas sont en hausse de 49% (Crédit photo : Solène Leroux)

Pour tout savoir des captures autorisées dans les eaux de l'Union européenne, un document de 145 pages , avec tableaux et annexes, datés du 28 janvier est désormais disponible. Il est le fruit du dernier conseil des ministres de l'année 2013, des négociations intervenues dans différentes commissions internationales comme l'ICCAT pour le thon, la CCAMLR pour la légine des eaux antarctiques ou la Nafo pour l'Atlantique nord-ouest, ainsi que des accords entre l'Union et la Norvège pour les stocks partagés de mer du Nord.

Source : <http://www.pdm-seafoodmag.com/lactualite/detail/items/quotas-de-peche-2014-ils-sont-officiels.html>
(31/01/2014)